

## La Formation théologique par correspondance à l'Institut Saint-Serge – entretien avec le père Nicolas Cernokrak

**- Père Nicolas, pouvez-vous, tout d'abord, nous donner les objectifs de la Formation théologiques par correspondance (F.T.C.) et nous dire à qui elle s'adresse ?**

- La F.T.C. est principalement destinée à donner une formation systématique dans l'ensemble des disciplines théologiques. Elle s'adresse à tous ceux qui désirent étudier à distance. Elle permet de plus l'acquisition d'une culture chrétienne, en réponse à l'intérêt personnel et ecclésial de chacun. Depuis la création de la F.T.C., certains étudiants par correspondance ont obtenu la licence en théologie, d'autres les diplômes ou les certificats de la F.T.C. et d'autres encore poursuivent le cycle de master et de doctorat.

**- Aujourd'hui, combien d'étudiants sont inscrits ?**

- Actuellement, la F.T.C. compte environ 300 étudiants. Ils sont originaires de nombreux pays et de différentes confessions chrétiennes, mais en majorité ce sont des orthodoxes.

**- Comment la réforme académique va s'appliquer à la F.T.C. ? Qu'est-ce qui va changer ?**

- Conformément à la décision du conseil des professeurs le programme de la F.T.C. est revu en conformité avec le nouveau programme de licence en 3 ans. Le nouveau programme de la F.T.C. est composé de trois degrés au lieu de quatre précédemment. Chaque degré comporte douze matières qui correspondent aux différents cours dispensés par le nouveau programme de licence.

Chaque degré est sanctionné par des examens oraux et par des travaux écrits, un par matière, puis couronné par la remise d'un certificat d'études théologiques (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré). Ces trois certificats obtenus, l'étudiant reçoit le diplôme de la Formation théologique par correspondance. Le diplôme de licence en théologie est acquis après validation de l'ensemble des cours par le conseil des professeurs. Puis, ces étudiants doivent parachever leur formation par la

rédaction d'un mémoire de fin d'études élaboré sous la conduite d'un directeur. Ce cursus achevé, le conseil des professeurs de l'institut accorde, selon les exigences académiques, le diplôme de licence en théologie, à la condition que le candidat soit titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Aux étudiants non orthodoxes qui terminent le cursus complet, l'institut délivre le diplôme des sciences religieuses. Il est également possible, dans le cadre de la F.T.C., d'obtenir un certificat d'études pour une ou plusieurs matières, par exemple, pour compléter une formation déjà acquise par ailleurs.

Deuxièmement, les sessions de l'année scolaire sont adaptées à cet encadrement académique : il n'y aura que deux sessions d'examens : l'une à la fin du premier semestre, début février ; l'autre à la fin du second semestre, début juin. La session de novembre est transformée en session de rentrée. Les étudiants rencontreront les professeurs responsables des matières auxquelles ils se seront inscrits afin d'obtenir des directives pour leurs études et déterminer le sujet de leur travail écrit.

Autre nouveauté : les travaux écrits à la fin de chaque degré sont supprimés et remplacés par un travail écrit pour chacune des matières des degrés. Seul un travail écrit plus élaboré sera demandé à la fin du troisième degré pour les étudiants exceptionnels qui désirent obtenir la licence.

**- Comment cette réforme s'appliquera aux étudiants qui ont déjà entamé un cursus ? Comment seront validés les acquis antérieurs à la réforme ?**

- Le conseil des professeurs a récemment décidé que toutes les matières que les étudiants ont déjà passées sont acquises pour la nouvelle réforme. La poursuite de leurs études s'effectuera bien sûr selon la nouvelle réforme.

**- Quel est le programme de la journée du 11 novembre ?**

- Tout d'abord le doyen, le père Job (Getcha), expliquera la réforme. Puis, j'aborderai les spécificités de celle-ci pour la F.T.C., ensuite il y aura des discussions, collectives et individuelles, avec les professeurs.

**- Peut-on s'inscrire en cours d'année ?**

- Oui, la F.T.C. permet une inscription au cours de l'année scolaire.

Propos recueillis pour Orthodoxie.com